

que la commission peut lui en accorder une après évaluation des ressources. C'est exact. La pension que peut toucher un parent à charge est limitée. A mon avis, le projet de loi qu'on présentera pourrait fort bien renfermer une disposition à ce sujet. Le ministre a même dit qu'il convenait d'attendre le dépôt du bill, afin de connaître l'attitude du Gouvernement.

J'en ai conclu que le projet de loi renfermerait probablement un amendement au sujet des parents à charge. Je n'ai rien à ajouter pour l'instant. Les membres de l'opposition, encore une fois, se réjouissent de la présentation de cette mesure législative, comme toute la population d'ailleurs. Cependant, je dois dire, à l'adresse du ministre et du Gouvernement, que l'initiative aurait paru être prise de bien meilleure grâce si on n'avait pas attendu un an pour agir. Qu'ils le croient ou non, la population a l'impression,—fondée, je crois,—que le Gouvernement a été contraint d'agir en ce sens surtout par les divers groupements de la Légion, par l'opinion et, aussi, par les députés qui forment l'opposition à la Chambre des communes.

M. G. A. Cruikshank (Fraser-Valley): Un ou deux mots au sujet de cette mesure. Je professe la plus vive admiration à l'endroit de notre collègue de Royal (M. Brooks) qui a de distingués états de service, non seulement dans la première Grande Guerre, mais encore dans la seconde. Je sais qu'il tient, au fond, à servir de son mieux l'ancien combattant; je regrette cependant que la partialité politique ait eu l'air de s'introduire dans la question. Pour ce qui est des ex-militaires de ma circonscription, nous tenons à ce qu'ils soient traités avec justice, sans qu'il soit question d'en attribuer le mérite à un parti, à un individu ou à une province quelconque. Je regrette que des considérations d'ordre politique aient été évoquées ici par un député pour qui j'ai le plus vif respect, car je connais ses états de service pendant deux guerres.

M. Brooks: Je rapportais tout simplement les faits; un point c'est tout.

M. Macdonnell (Greenwood): Il arrive que ça déplaît.

M. Cruickshank: Je crois que l'attitude que j'ai toujours eu au comité des affaires des anciens combattants montrera bien quel souci j'ai eu de mes camarades anciens combattants. Je n'ai pas toujours été de l'avis de mes collègues, ni de ceux de mon parti ni de ceux de l'opposition, mais je veux bien qu'on me juge d'après mes paroles et mes actes. Il faudrait oublier les avantages politiques possibles. Il faudrait que certaines

personnes se montrent satisfaites. J'ai oublié l'expression exacte; n'est-ce pas "à chaque jour suffit..."? "A hier suffit...", cela ne doit-il pas les contenter pour une journée?

M. Macdonnell (Greenwood): C'est seulement un début.

M. Cruickshank: De grâce, pas de politique à ce propos.

M. Murray (Cariboo): Me permet-on de corriger la citation? "A chaque jour suffit sa peine".

M. Cruickshank: Je ne parlais pas de l'honorable député de Cariboo (M. Murray).

M. Macdonnell (Greenwood): Il améliore la citation.

M. Cruickshank: Nous avons accompli de grandes choses grâce aux efforts du comité des affaires des anciens combattants, auquel j'ai eu l'honneur de siéger. Comme je l'ai dit au comité et à la Chambre, je pense que cela tient surtout aux grands efforts que la Légion canadienne a déployés et à la grande influence qu'elle exerce dans le pays. Je fais mien l'un des propos de l'honorable député de Royal. Il ne m'est pas permis de parler d'une certaine forme de pension, et je ne veux pas être rappelé à l'ordre. Je siége ici depuis 1940, je n'ai jamais enfreint le Règlement et je n'entends pas commencer maintenant. On conçoit facilement ce que j'aimerais dire au sujet d'une certaine autre mesure. J'aimerais dire au ministre que je ne suis pas fixé,—je crois ne pas enfreindre le Règlement,—quant à la situation des parents à charge. A cela j'ajouterais les gratifications de commisération accordées aux mères et aux épouses. A mon avis, à cause de la hausse du coût de la vie, il faudrait tenir compte de ces deux catégories de personnes, exactement de la même façon que des autres pensionnés.

Je crois qu'on devrait rendre la pension rétroactive. Quels que soient les avantages qu'elle procure, la pension devrait nettement être rétroactive. Comme l'a dit le représentant du Labrador,—de Royal, avant-poste du Canada où il fait froid, plus froid que dans d'autres régions, je le reconnais,—c'est le temps de l'année où, plus que jamais, les titulaires d'une faible pension ont besoin d'aide. Si j'ai bien compris la déclaration du ministre,—on voudra bien me reprendre si je me trompe,—je crois que les majorations seront rétroactives. J'aimerais savoir à compter de quelle date. On l'a peut-être déjà dit; en ce cas, je regrette de ne pas l'avoir entendu.

Le supplément à l'égard de l'inaptitude au travail est une mesure que je ne saurais accepter. Cependant, si j'ai bien compris